

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

### Séance du 26 juin 2023

*Nombre de membres du Bureau :*

L'an deux mille vingt-trois,  
Le vingt-six juin,

*En exercice : 35*

*Présents : 20*

*Pouvoirs : 4*

*Votants : 24*

A quatorze heure trente,  
se sont réunis à Montrond les Bains, Espace les Foréziales,  
les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la  
Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT,  
Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le vingt  
juin deux mille vingt-trois.

#### OBJET

#### Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente  
Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia  
CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François  
DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel  
GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier  
PICARD, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE,  
Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

**Délibération**  
**2023\_06\_23\_01B Approbation**  
**de la procès-verbal de la**  
**réunion du 15 mai 2023 :**

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

#### Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU - Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Stéphane HEYRAUD - Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Gilles PERRONNET - Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Xavier VILLARD - Mandataire : Henri BONADA

**Absent(s) excusé(s) :** Gérard BAROU, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas  
CHARGUEROS, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, Sylvie  
FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS,  
Gilles PERRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET,  
Séverine REYNAUD, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par M. François DUMONT

Madame la Présidente expose :

VU l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la transmission du procès-verbal du Comité syndical du 15 mai 2023 aux membres de l'assemblée le 19 juin 2023;

CONSIDERANT que le procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / ~~la majorité~~ :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 15 mai 2023

Fait et délibéré en séance

Le 26 juin 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.